



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2022-007

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2022

# Sommaire

**Centre Hospitalier d'Amiens /**

80-2022-01-10-00003 - Garde administrative Ophélie Dabonneville (2 pages) Page 3

Centre Hospitalier d'Amiens

80-2022-01-10-00003

Garde administrative Ophélie Dabonneville

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

### **GARDE ADMINISTRATIVE**

Amiens, le 10/01/2022

#### **LA DIRECTRICE GENERALE**

Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3 du Code de la Santé Publique et notamment son article L.6143-7 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 septembre 2015 nommant Madame Danielle PORTAL en qualité de Directrice Générale du C.H.U. d'Amiens ;

Vu la décision d'affectation d'Ophélie DABONNEVILLE en qualité d'Ingénieur Hospitalier Principal au sein de la Direction des achats du 01<sup>er</sup> août 2017 ;

Vu ses fonctions actuelles d'ingénieur en chef, classe exceptionnelle, en charge de la Direction des achats ;

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Durant les périodes d'astreinte administrative, fixées par le tableau de garde administrative, Madame Ophélie DABONNEVILLE, Ingénieur en chef, classe exceptionnelle, en charge de la Direction des achats du CHU Amiens-Picardie, est autorisée à prendre toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires à la continuité du service, à la sauvegarde des personnes et des biens, ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement ;
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice ;
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients ;
- A la sécurité des personnes et des biens ;
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise ;
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise ;

- Aux assignations des personnels.

**Article 2 :** A l'issue de sa garde, Madame Ophélie DABONNEVILLE, Ingénieure en chef, classe exceptionnelle, en charge de la Direction des achats du CHU Amiens-Picardie, outre la rédaction d'un rapport circonstancié, est tenue de rendre compte à Madame Danielle PORTAL, Directrice Générale du C.H.U. Amiens-Picardie, des décisions prises en son nom.

**Article 3 :** Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme.

L'Ingénieure en chef  
  
Ophélie DABONNEVILLE

La Directrice Générale  
  
Danielle PORTAL  
